



## COUPE JEAN LESPERT 2022



### Règlement

1. Le comité départemental organise la “Coupe Jean Lespert” par équipes, réservée aux clubs aveyronnais affiliés à la FFTT et aux joueurs possédant une licence traditionnelle (**seuls les points de classement de début de la 2<sup>ème</sup> phase sont pris en compte**). Il s’agit d’une **épreuve départementale homologuée, pour laquelle le règlement FFTT s’applique**. Coefficient de l’épreuve 0.5.

2. Plusieurs tableaux par “niveau de classement” sont proposés :

**TABLEAU A :** joueurs classés strictement de 5 à 6 inclus.

**TABLEAU B :** joueurs classés de 7 à 9 inclus (un des deux joueurs (euses) peut être 6).

**TABLEAU C :** joueurs classés de 10 à 12 inclus (un des deux joueurs (euses) peut être 9).

**TABLEAU D :** joueurs classés de 13 à 19 inclus (un des deux joueurs (euses) peut être 12).

**NB :** Cas particulier concernant le **tableau D** : un classé 19 devra impérativement jouer avec un classé 13, un classé 18 avec un classé 14 ou un classé 17 avec un classé 15 **pour ne pas excéder au final un total de 32**.

3. Les équipes sont composées **obligatoirement** de deux joueurs (euses) pour disputer les rencontres qui se déroulent selon le modèle de la “Coupe Davis” : 4 simples et 1 double. Mixité autorisée. **A-X / B-Y / Double / A-Y / B-X avec les meilleurs mis en A et Y.**

4. Les rencontres sont à élimination directe (sauf à partir des demi-finales). **Pour le ou les tableaux où seulement trois équipes sont inscrites : une rencontre par poule sera alors instaurée entre les équipes.**

5. Le juge-arbitre est Benjamin Cavarroc (JA1).

6. **Une liste de deux à quatre noms est demandée aux clubs lors de l’inscription des équipes** parmi lesquels sont obligatoirement notés les deux équipiers titulaires en simple, qui seront donnés au début de chaque rencontre. **Le (ou les) autres joueurs restants sur la liste peuvent disputer le double de chaque rencontre.**

7. Les tableaux de départ sont établis par tirage au sort intégral, en évitant seulement les rencontres entre deux équipes du même club au premier tour.

8. Les rencontres des huitièmes et quarts se déroulent sur une table et deux tables pour les demis et finales.

9. **Nouveauté :** Un tableau de doubles sera proposé par le club de Lioujas pour les équipes perdantes dès les huitièmes de finale (ce tableau sera au titre de « consolante »).

10. Une seule journée est prévue pour le déroulement de la compétition, le **dimanche 3 avril**.

***Lieu des rencontres : Lioujas (« Gymnase des épis » 12740 LA LOUBIERE) et le pointage des premières équipes se fera à 9h00 pour démarrer les huitièmes de finale à 9h30.***

11. Les résultats seront sur Spid et sur le site internet du comité départemental.

12. Les inscriptions peuvent être envoyées par mail à [laurent.gaudel12@gmail.com](mailto:laurent.gaudel12@gmail.com) ou adressées à :

*Laurent Gandel*

*32 rue du barri – Fijaquet 12330 VALADY*

**Avant le samedi 26 mars (tirage au sort le lundi 28 mars à Sébazac).**

13. Le trophée, de chaque tableau, est conservé un an par l’équipe victorieuse; il sera attribué définitivement au club qui obtiendra trois victoires consécutives.